



Indemnité kilométrique : comprendre le barème, la fiscalité et les méthodes de calcul

Fiche pratique publié le 23/05/2024, vu 1650 fois, Auteur : [Blog de Le Bouard Avocats Versailles](#)

Découvrez tout sur l'indemnité kilométrique : barème, fiscalité et méthodes de calcul pour couvrir les frais de déplacement professionnel avec votre voiture.

L'indemnité kilométrique est une compensation financière accordée par l'employeur à un salarié pour couvrir les frais de déplacement effectués avec sa propre voiture dans le cadre de missions professionnelles. Cette indemnité permet au salarié de ne pas supporter seul les coûts engendrés par ces déplacements. Dans cet article, nous explorerons en détail les aspects juridiques, fiscaux et pratiques liés à cette indemnité afin de vous offrir une compréhension complète du sujet.

Définition de l'indemnité kilométrique

Dans le cadre professionnel, il est courant que des salariés utilisent leur véhicule personnel pour réaliser des missions à l'extérieur de leur lieu habituel de travail. L'indemnité kilométrique constitue le remboursement des frais engagés pour ces trajets. Ces frais incluent généralement le carburant, l'entretien du véhicule, l'assurance, ainsi qu'une partie de l'usure du véhicule. Cette indemnité est calculée selon un barème spécifique, fixé annuellement par l'administration fiscale.

Pour une assistance juridique adéquate concernant le droit du travail, il est recommandé de consulter le meilleur avocat droit du travail à Versailles.

Les bases légales de l'indemnité kilométrique

Le remboursement des frais kilométriques repose sur plusieurs textes de lois et conventions collectives qui régissent le droit du travail. Selon le Code du Travail, l'employeur est tenu de rembourser les dépenses engagées par ses salariés dans l'exécution de leurs fonctions, y compris les frais de transport. Les modalités de ce remboursement sont encadrées par des accords d'entreprise ou des conventions collectives spécifiques. Il est important pour les employeurs et les salariés de se référer à ces documents pour connaître les conditions exactes de prise en charge des frais kilométriques.

Barème et conditions de l'indemnité kilométrique

Chaque année, l'administration fiscale publie un barème officiel permettant de calculer l'indemnité kilométrique. Ce barème est ajusté en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus pour des motifs professionnels. Voici comment ce barème est généralement structuré :

1. Véhicules de 3 CV et moins
2. Véhicules de 4 CV
3. Véhicules de 5 CV

4. Véhicules de 6 CV et plus

Cette tarification prend également en compte deux échelons de distance : jusqu'à 5000 km par an, et au-delà. Par exemple, pour une voiture de 5 CV, le montant de l'indemnité sera différent s'il s'agit d'un trajet annuel de 4000 km ou de 9000 km.

Méthode de calcul de l'indemnité kilométrique

Calculer l'indemnité kilométrique repose sur l'application rigoureuse du barème fiscal à la distance parcourue. Prenons un exemple pratique pour illustrer ce calcul. Supposons qu'un salarié utilise une voiture de 5 CV et parcourt 6000 km à des fins professionnelles durant l'année :

- Pour les premiers 5000 km, on applique un tarif fixe par kilomètre
- Pour les 1000 km supplémentaires, on utilise un tarif réduit

Cette répartition est destinée à refléter les coûts décroissants par kilomètre lorsque les distances parcourues augmentent. L'administration fiscale fournit une formule détaillée que les employeurs et salariés peuvent utiliser pour effectuer ces calculs avec précision.

Justification et remboursement auprès de l'employeur

Pour bénéficier du remboursement des frais kilométriques, le salarié doit généralement fournir plusieurs justificatifs à son employeur. Ces justificatifs peuvent inclure :

- Un carnet de bord listant les trajets réalisés (date, distance, motif)
- Des factures d'entretien du véhicule
- Des tickets d'essence

L'employeur doit alors vérifier l'exactitude de ces documents avant de procéder au remboursement. Certains logiciels de gestion des frais permettent aujourd'hui de simplifier cette étape en numérisant les reçus et en automatisant les calculs.

Fiscalité de l'indemnité kilométrique pour l'employeur et le salarié

Du point de vue du salarié, l'indemnité kilométrique est exonérée d'impôt sur le revenu à condition qu'elle soit justifiée et ne dépasse pas les plafonds établis par le barème fiscal. En revanche, toute somme supérieure devra être déclarée comme avantage en nature et sera soumise à imposition. Pour l'employeur, ces remboursements peuvent constituer une charge déductible du bénéfice imposable de l'entreprise sous certaines conditions. De plus, si l'indemnité versée est conforme au barème publié, elle est exonérée de cotisations sociales. En cas de doutes, [consultez un cabinet d'avocat spécialisé en droit du travail à Versailles](#).

Cas particulier des véhicules électriques

En raison de l'essor des véhicules électriques, un barème spécifique a été instauré pour encourager leur utilisation professionnelle. Le calcul de l'indemnité pour ces véhicules bénéficie souvent de montants légèrement supérieurs pour compenser les frais initiaux d'acquisition plus élevés comparativement aux véhicules thermiques.

Exemple pratique de calcul de l'indemnité kilométrique

Imaginons qu'un salarié ait utilisé son véhicule personnel de 6 CV pour réaliser 8000 km dans l'année, dont 7000 km pour des trajets entre différents clients. Le barème indique, par exemple, un taux de 0,50 € par km jusqu'à 5000 km, et 0,30 € par km au-delà :

- Pour les premiers 5000 km : $5000 \times 0,50 = 2500 \text{ €}$
- Pour les 3000 km restants : $3000 \times 0,30 = 900 \text{ €}$

Ainsi, l'indemnité totale à laquelle le salarié a droit serait de 3400 €. Cette somme représente une compensation équitable des frais engagés pour l'usage de son véhicule personnel à des fins professionnelles.